

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le trente juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick - M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS : Mme LEVRAUD Françoise- M. OILLIC Jean-Paul

POUVOIRS : Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain- M. OILLIC Jean-Paul à M. FREOUR Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2017D64 : Rapport 2016 sur l'exploitation du service d'assainissement collectif

Le rapport d'exploitation du service d'assainissement collectif pour l'année 2016 établi par la société STGS, délégataire, fait ressortir les principaux points suivants :

Gestion clients

Nombre d'abonnés au 31/12/2016 : 944 (+0,11 %)

Volumes facturés sur la commune : 78 694 m³ (+1,61 %)

Gestion technique

Volumes traités sur la station : 212 441 m³ (+12,60%)

Dont volume en provenance de La Roche Bernard : 43 757 m³ (-4,86 %)

Volume vendu : 78 694 m³ (77 445 m³ en 2015)

Volume moyen : 580 m³/j (517 m³/j en 2015)

Pourcentage arrivées d'eau parasite : 53,35 % (+16,69%)

Linéaire de réseau hors refoulement : 26 607 ml (+6,60 %)

Linéaire de réseau de refoulement : 3 366 ml

Linéaire total de réseau : 29 973 ml (28 301 ml en 2015)

Linéaire de réseau curé : 1 275 ml (3 047 ml en 2015)

Volume annuel reçu : 212 441 m³ (188 665 m³ en 2015)

Production de boues : 1 468 m³

Nombre de stations de dépollution : 2

Nombre de postes de refoulement : 9

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Capacité de dépollution en équivalent-habitant : 4 130
Connaissance du réseau : 82 points sur 120
Taux d'impayés : 2,74 % (3,23 % en 2015)

Les arrivées d'eaux claires sont importantes. Le délégataire préconise de renforcer les recherches, notamment sur le secteur collecté par le poste du Rhodoir (influence de la pluviométrie) et sur le secteur gravitaire du bourg (influence de la nappe).

Poste du Rhodoir

L'écoulement des eaux dans le bassin tampon engendre des accumulations de matières solides, provoquant de fréquents bouchages des pompes. Une modification hydraulique devra être réalisée pour éviter la formation de bouchons.

Station

Les travaux pour la refonte de la filière de traitement des boues et de la filière eau vont démarrer au second semestre 2017. Cela permettra de mettre en conformité le dispositif d'auto-surveillance de la STEP.

Concernant la lagune à Folleux, un débitmètre-sortie doit être installé.

Des corps étrangers type lingettes, serviettes hygiénique provoquent des dysfonctionnements sur l'écoulement dans les réseaux et les équipements électromécaniques. STGS se propose de faire une communication aux usagers par l'intermédiaire des bulletins municipaux et autres supports locaux.

Situation financière

Le montant des produits s'est élevé en 2016 à 372 046,68 € H.T. (-0,27 %) et celui des charges à 380 053,863 € H.T. (-3,99 %) soit un déficit d'exploitation de clôture de 8 007,15 € H.T.

Tarifs 2016

	<u>Part délégataire</u>	<u>Part collectivité</u>	<u>Modernisation des réseaux de collecte</u>
Abonnement	28,47 €	42,59 €	0,18€ (1 ^{er} semestre)
Tranche 1 (0 à 30 m³)	0,2821 € (1 ^{er} sem.) 0,3148 € (Sd sem.)	1,56 €	0,18 € (2 ^{ème} semestre)
Tranche 2 (> à 30 m³)	0,8086 € (1 ^{er} sem.) 0,8061 € (Sd sem.)	3,23 €	

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Composantes et répartition d'une facture de 120 m³

	Part délégataire	Part collectivité	Modernisatio n des réseaux	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,47 €	42,59 €		7,11 €	78,17 €
Consommation de 120 m ³	69,08 €	337,50 €	21,60 €	42,82 €	470,99 €
TOTAL	97,55 €	380,09 €	21,60 €	49,93 €	549,16 € (+0,16%)
Répartition	17,76 %	69,21 %	3,93 %	9,09 %	100,00 %

Le montant total de la surtaxe collectée au profit de la collectivité s'est élevé à 241 736,36 € soit une baisse de 2,23 % par rapport à 2015.

Le total de 549,16 € TTC représente un prix moyen de 4,576 € contre 4,569 €/m³ en 2015 et une évolution de 0,15 % par rapport à 2015. La part de l'abonnement représente 14,88 % de la facture.

358 ml de canalisations ont été renouvelés entre le Champ Roncy et la RN 165.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à approuver ce rapport d'exploitation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **VALIDE à l'unanimité le rapport 2016 d'exploitation établi concernant le service public d'assainissement collectif établi par la société STGS, délégataire.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

